



Bangou, le..... 10 FEB 2026

ADDITIF N° 01

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°03/AONO/C-BGOU/CIPM-TBEC/2026
DU 09/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BLOC DE DOUZE (12) BOUTIQUES A BANGOU CARREFOUR DANS
LA COMMUNE DE BANGOU (PHASE I). *EN PROCEDURE D'URGENCE.*

COMMUNIQUE

Le maire de la commune de Bangou, (maître d'ouvrage), communique : Les
dispositions du dossier d'appel d'offre susmentionné sont modifiées ainsi qu'il
suit :

Au Lieu de :

AVIS d'appel d'offres

4- Allotissement, Cout prévisionnel, Cautionnement provisoire, Acquisition du DAO

DESIGNATION	Coût prévisionnel en FCFA	Caution de soumission En FCFA	Montant du DAO En FCFA
Travaux de construction d'un bloc de douze (12) boutiques a Bangou carrefour dans la Commune de Bangou (Phase I) en procédure d'urgence.	30 000 000	300 000	50 000

Règlement particulier de l'appel d'offre

Volume 1 : pièces administratives

i-La caution de soumission timbrée d'un montant de : 300 000(Trois cent mille) fcfa
avec le récépissé de dépôt à la CDEC et d'une durée de validité de 90 jours, établi
par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie
habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des
cautions dans le cadre des marchés publics, sauf dispositions contraires prévues
par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le
délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours
celui des offres.

Lire plutôt :

AVIS d'appel d'offres

4- Allotissement, Cout prévisionnel, Cautionnement provisoire, Acquisition du DAO

DESIGNATION	Coût prévisionnel FCFA	Caution soumission En FCFA	Montant du DAO En FCFA
Travaux de construction d'un bloc de douze (12) boutiques a Bangou carrefour dans la Commune de Bangou (Phase I) en procédure d'urgence.	30 000 000	60 000	50 000

Règlement particulier de l'appel d'offre

Volume 1 : pièces administratives

i- La caution de soumission timbrée d'un montant de : 60 000(soixante mille) fcfa avec le récépissé de dépôt à la CDEC et d'une durée de validité de 90 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des marchés de **la Commune de Bangou** dès publication du présent additif.

Ampliations :

- DDMAP/HP
- ARMP/OU (Pour Insertion dans le JDM
- CHRONO/ARCHIVES

Le Maire
(Maitre d'ouvrage)



Sikahin Paul
Ingénieur Général d'Agriculture